

Règles pour les hauteurs des stands personnels

Chers exposants,

Nous vous informons que la hauteur maximale de nos propres stands est de 2,50 mètres.

Toutefois, si vous souhaitez que votre stand soit plus haut, vous devez soumettre cette demande à notre approbation.

Si nous donnons notre accord, veuillez noter qu'il est obligatoire que l'arrière du stand, qui fait face aux stands voisins, soit fini à partir de 2,50 m et sans aucune publicité en face.

NOTE : Tous les stands personnels sont obligés de nous envoyer le projet de stand pour approbation, conformément aux règles d'EXPONOR.